



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'an deux mil-vingt-quatre, le 09 avril à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Antoine CHIQUET, Maire.

Présents : M. CHIQUET Antoine, Mme LAFOREST Maryline, M. LOURDELET François, Mme BERTHIER Lise, M. ROUSSEAU Bernard, Mme VAUTRAIN Béatrice, Mme ANDRY Marie-Christine, M. TELLIER Michel, M. BRUNEL Régis, Mme DIART Sylvie, M. DUMAS David, M. LAGARDE Valentin.

Absents ayant donné pouvoirs :

Mme ROUSSEAU Sylvie, pouvoir à M. ROUSSEAU Bernard
Mme CUGNART Odile, pouvoir à Mme LAFOREST Maryline
Mme GOBANCÉ Gaëtane pouvoir à M. DUMAS David.

Absents excusés :

M. VELTZ Patrice
M. BERNARD Benoît
M. LORENTZ Florian

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LAGARDE Valentin a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h40 et constate que le quorum est atteint avec 12 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de votants
18	12	15 (dont 3 pouvoirs)

D2024.11 : Approbation du compte financier unique 2023 (CFU)

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.12 : Affectation du résultat 2023

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.13 : Vote des taux de la fiscalité locale 2024

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.14 : Vote des subventions aux associations 2024

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.15 : Provisions pour créances douteuses 2024

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.16 : Vote du budget primitif 2024

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.17 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement (M57)

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.18 : Délégation de la compétence admission en non-valeur au Maire de la commune pour les créances de faible montant

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.19 : Charges locatives 2024 – Logements 268 rue du colonel Fabien

Adopté à l'unanimité des membres

D2024.20 : Tarifs location de salles communales à partir du 01/09/2024

Adopté à l'unanimité des membres

A Dizy, le 11/04/2024

Le Maire
Antoine DEDY

